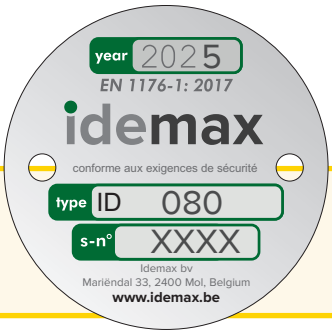
idemax®



Manuel d'utilisation de l'article n° ID080

« Métro »

(version 04/09/26)

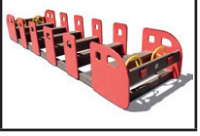
Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

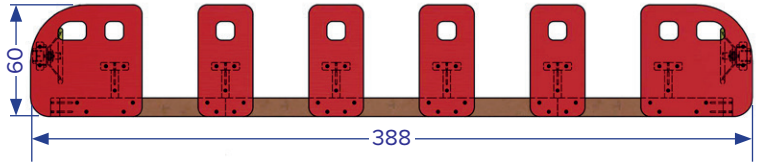
Hauteur de chute maximale : <60 cm

La version la plus récente figure toujours sur manuals.idemax.be

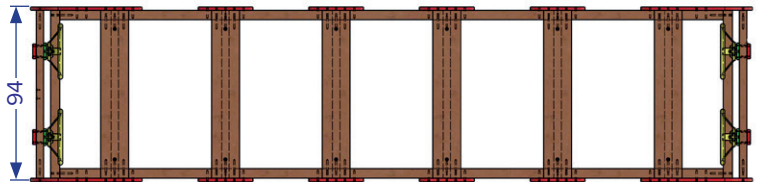
Cet équipement de jeu est certifié TÜV.



modèle	dim. L x l x H poids	
ID080-000000-RE	388 x 94 x 60 cm ± 200 kg	







Montage

Le métro est livré en 2 parties à fixer l'une à l'autre au moyen de vis inox. Il s'installe sur un sol en dur et stable.

Matériaux

- Planches en plastique recyclé (PP et PE) massif teinté dans la masse.
- Visserie en inox
- Panneaux en polyéthylène teinté en rouge
- 4 volants en polyéthylène jaune avec axe rotatif

Entretien

L'entretien du plastique se limite à un nettoyage simple à l'eau tiède savonneuse, à l'aide d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez soigneusement pour éliminer toute trace de savon et de salissures. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0,29%, ce qui rend l'apparition de taches causées par l'huile, la graisse ou d'autres produits quasi inexistants. Ce faible taux d'absorption complique la fixation de mousses, d'algues, etc., facilitant leur retrait. Il est possible d'utiliser un Kärcher à une pression maximale de 100 bars pour le nettoyage, mais ce traitement doit être évité autant que possible, car il n'est généralement pas nécessaire. Si utilisé, pulvérisez avec un jet rotatif à une distance minimale de 30 cm du plastique.
Ne jamais peindre ni lasurer le plastique : cela n'a aucun intérêt en matière de protection et l'adhérence sera en outre très mauvaise.

Instructions de contrôle

Contrôle visuel :
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement :
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi :
Chaque année.

A quoi faut t'il accorder une attention particulière lors d'une inspection fonctionnelle ou d'une grande inspection?

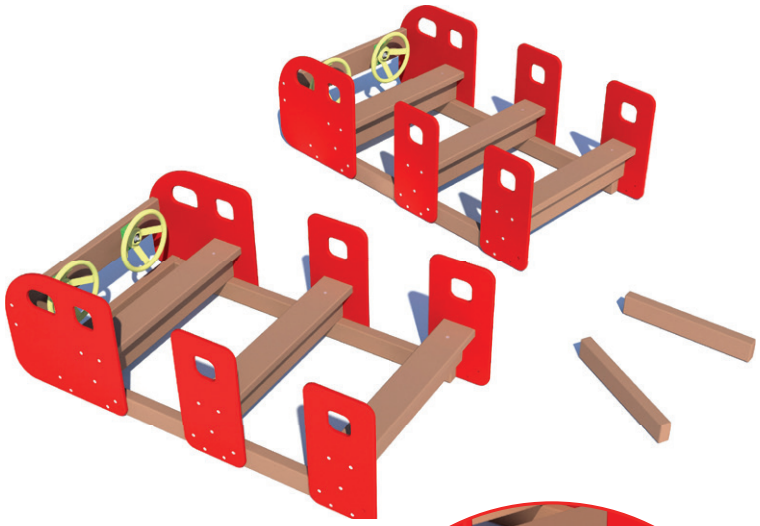
- Est-ce que toutes les pièces sont bien fixées ?
- La visserie est-elle endomagée ou saillante?
- Les fondations sont-elles en bon état?
- Y a-t-il des signes de vandalisme?
- Y a-t-il du jeu dans le volant?

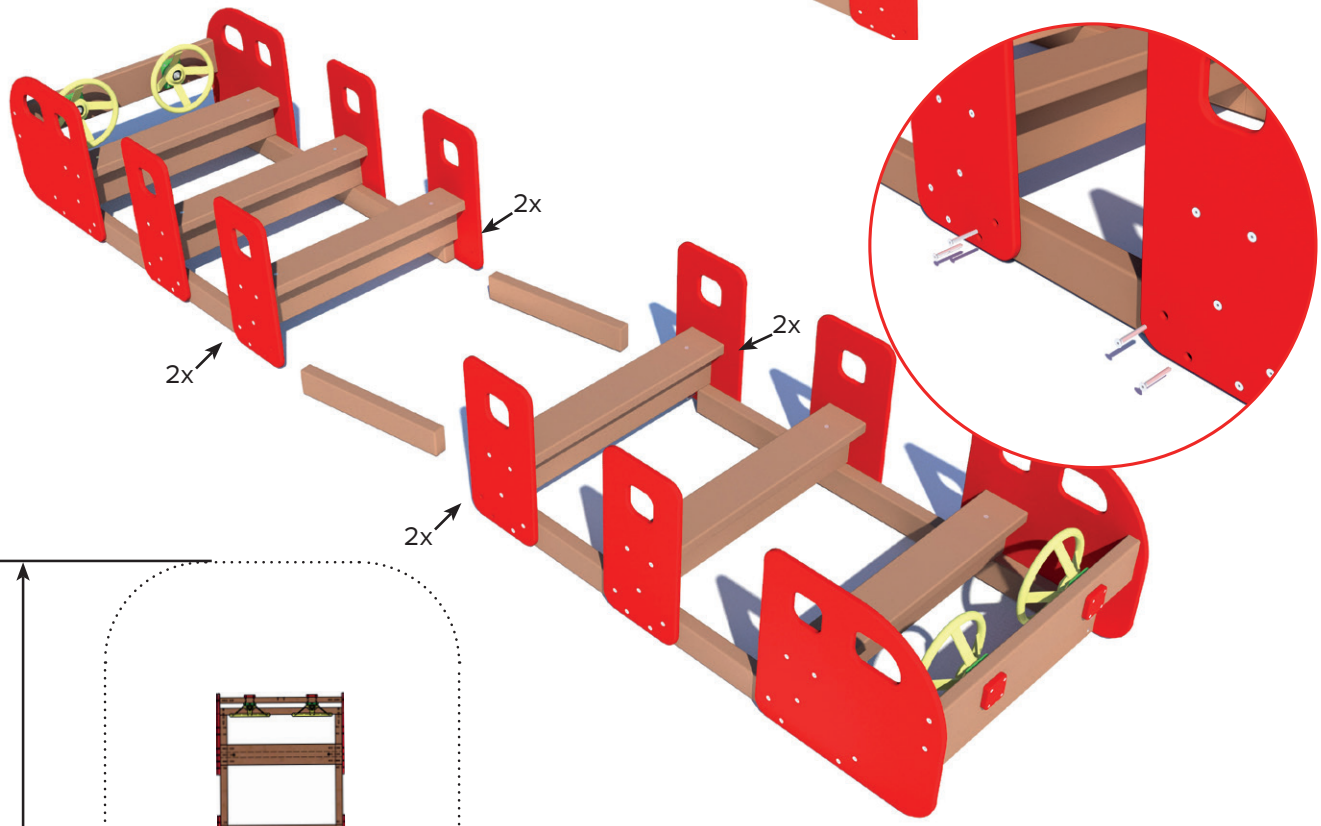
En cas de réparation, il est recommandé d'utiliser les pièces détachées Idemax afin de garantir la validité du certificat TÜV.

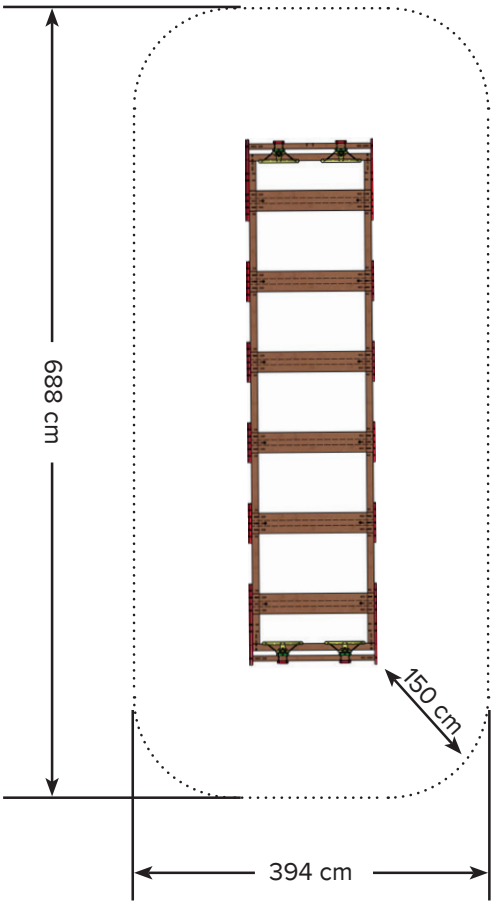
Contenu

- Deux parties assemblées
- Deux poutres de jonction
- 8 vis en inox

Les poutres de jonction sont à assembler chacune avec 4 vis inox Torx de 8 mm
Les trous sont pré-percés sur les panneaux et sur les poutres de jonction.







Placement

L'installation doit se fait sur un sol dur et non sur un sol meuble (gazon, sable, écorces,...). Pour ce faire, il faut prévoir un système d'ancrage dans le sol adapté (sur demande uniquement).

Zone de sécurité

Il y a lieu de prévoir une zone libre de tout obstacle de 150 cm sur le pourtour.

Installation de sol amortissant 'facultatif*'

Le Métro a une hauteur de chute inférieure à 60 cm. Par conséquence, il peut être installé directement sur un sol dur.
*Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

Ancrage ou non?

Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Toutefois, il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement dans une cour de récréation surveillée. Dans le cas où la cour est uniquement utilisée par l'école, les risques de sécurité liés à l'absence d'ancrage sont minimes. Si vous choisissez de ne pas ancrer le jeu, nous recommandons de bien délimiter sa position au sol afin de garantir qu'il soit remis exactement au même endroit après un déplacement temporaire, tout en respectant la zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.

En cas d'ancrage du module de jeu :

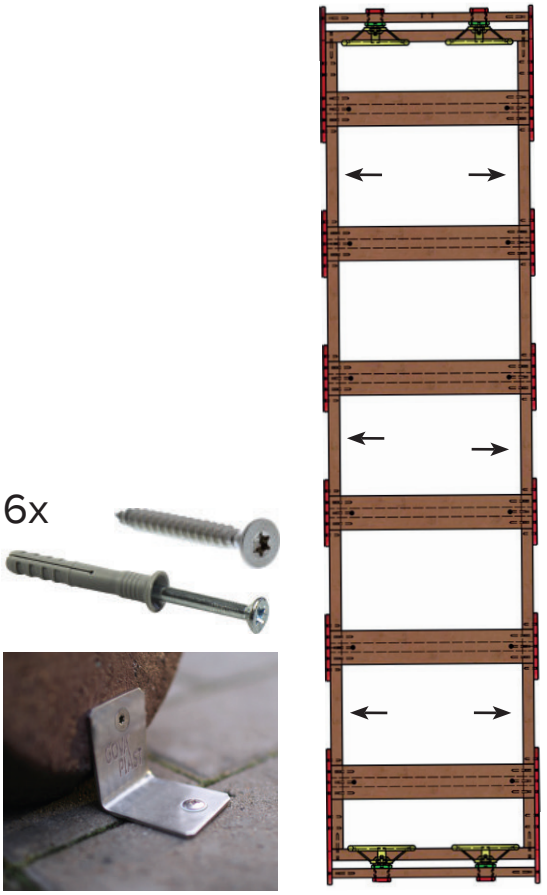
Six équerres inox sont fournies pour fixer les 2 planches du bas dans un sol dur.
Fixez l'équerre au sol en forant, dans le trou prévu à cet effet avec une mèche à béton de 8 mm. Placez la cheville en béton, la vis en inox et visser. Pré-percez des trous de 4 mm avec une mêche à métal ou à bois de 4 mm à travers les trous des L et vissez les vis Torx en inox fournies.

Conseil important

Insérez d'abord complètement la cheville dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que de frapper la vis au marteau de manière à ne pas endommager la tête de vis.

Chaque set de fixation se compose de :

- Une équerre en inox
- Une cheville en plastique avec vis en inox de 8 x 60 mm
- Une vis Torx en inox de 6 x 40 mm



Remplacement volants

Le mécanisme en plastique des volants peut s'user en cas d'utilisation intensive, ce qui pourrait nécessiter leur remplacement. Toutefois, le volant reste solidement attaché à la plaque verte en plastique grâce à l'écrou borgne fixé (collé) sur l'axe métallique. Le remplacement du volant est simple : il suffit de dévisser la plaque verte avec le volant et d'en fixer un nouveau.









Référentiel

Sécurité et normes

Certification de conformité

Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.

Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.
Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.

Sol amortissant non requis



La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.
Note : En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.

Sol amortissant requis



Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur.
Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

Ancrage

Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.

Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.

Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.

A creuser

Ancrage dans le sol.
Le jeux ou le moblier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

Montage et mobilité

Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.

Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.

Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.

idemax®

Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

a. ayant une issue mortelle ;
b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

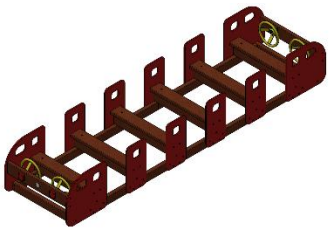
TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-015-720304726-03

Selon le Décret 94-699 du 10 août 1994 modifié le 30 septembre 2019 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu.
Cette attestation est publiée par TÜV SÜD Benelux.

Attestation numéro. : Z-F-26-08-5010797276-015-720304726-03
Dossier numéro: 720304726-03
Concerne : Métro



Référence:	numéro de type:	ID080
	numéro de série:	-
Numéro du rapport:		P-NL-25-11-720304726-03-01rev1
Certification		Certification de type
Basé sur les critères d'évaluation des normes:		EN 1176-1:2017+A1 :2023
Propriétaire:		Idemax bvba
Adresse propriétaire:		Achterbos 72, 2400 Mol
Catégorie d'équipement aire de jeu:		Jeu d'imagination
Fabricant		Idemax bvba
Année de fabrication:		àpd 2026
Fournisseur :		Idemax bvba
Année de livraison:		àpd 2026
Date de l'inspection:		18.11.2025

TÜV SÜD Benelux, Leuvensesteenweg 350, B – 3190 Boortmeerbeek déclare que l'équipement susmentionné est conforme aux exigences de fabrication énoncées dans le Décret 94-699 du 10 août 1994.

Boortmeerbeek, le 06.10.2026

Nom: Astrid De Beukelaer
Function: Expert Playground Equipment
Le certificat digital est la version originale

TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-015-720304726-03

ANNEXE 1

Description du produit : Métro

Dimensions (L x l x h) : env 388 x 94 x 60 cm
Haute de chute :< 60 cm

Applications et limitations

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des équipements sont obligatoires, afin de maintenir les équipements en bon état.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

TÜV SÜD Benelux doit être informé sans délai de toute modification ou réparation qui pourrait affecter la sécurité ou la santé des personnes.

Fin du certificat